

Commission de révision
du droit parlementaire
Secrétariat du Parlement
Postgasse 68
3000 Berne 8

Bienne, le 22 juin 2012

Prise de position du Conseil des affaires francophones : Révision totale de la législation sur le Grand Conseil

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) remercie votre commission de l'avoir consulté sur la révision totale de la Loi sur le Grand Conseil et du Règlement sur le Grand Conseil. Il vous soumet la prise de position suivante, adoptée en assemblée plénière le 21 juin 2012.

Il convient de relever que dans ses prises de position, le CAF se concentre uniquement sur les aspects en lien avec les langues officielles ou liés aux affaires francophones du district bilingue de Bienne. Vue sous cet angle-là, la révision totale de la législation sur le Grand Conseil est une bonne réforme ; elle permet de formaliser des règles jusqu'ici non écrites de traduction et d'usage des langues au Grand Conseil. Le CAF approuve les dispositions sur le bilinguisme, aux articles 13 à 16 du Règlement sur le Grand Conseil ; ces dispositions assurent un bon fonctionnement du Parlement dans les deux langues officielles. L'usage actuel donne semble-t-il satisfaction aux députés de la minorité francophone ; il est donc utile de le mettre par écrit.

Le CAF relève aussi le maintien des dispositions relatives à la Députation et au vote séparé (art. 31 de la Loi sur le Grand Conseil, art. 54 à 56 du Règlement). Il s'agit d'une reconnaissance des droits de la minorité francophone, dans le Jura bernois et le district bilingue de Bienne. En permettant à trois députés au moins de demander le vote séparé, le Règlement offre aussi la possibilité aux trois députés francophones biennois de faire usage de ce droit et de faire entendre la voix du district bilingue de Bienne.

Enfin le CAF salue aussi l'extension du droit de représentation de la Députation au sein des commissions parlementaires (art. 46 de la Loi sur le Grand Conseil).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies : Députation ; CJB ; Chancellerie d'État (service juridique).

Notre réf. 3.8.9 // DOCSSTA\384423\1\DG